

# Ma lettre

Numéro 7  
JUIN 2020

UNSA Défense  
78 et 80 rue Vaneau  
75007 PARIS  
01 42 22 37 02



## DANS CE NUMERO

- Le télétravail
- Des masques pour nos adhérents
- Un peu de psychologie
- Les crises que la France a traversées

## Chères adhérentes, chers adhérents, cher(e)s collègues,

Pour la première fois depuis leur mise en place, les employeurs ont dû mettre à exécution leur plan de continuité d'activité et ce à compter du 17 mars 2020, date à laquelle, les français ont été confinés.

Ça n'a pas été simple et facile dans tous les établissements. Dans nombre d'entre eux, ce document n'a pas été présenté aux représentants du personnel lors de comités d'hygiène et de sécurité au travail (CHSCT) exceptionnels malgré les demandes persistantes de l'UNSA Défense mais également de tous nos collègues. La gravité de la situation n'a pas semblé être prise en compte par les hiérarchiques qui ont bien du mal à accepter que 100% de l'effectif puisse ne pas être en présentiel, que le télétravail pouvait parfois voire souvent être mis en place, que l'organisation habituelle devait être abandonnée au profit d'autres organisations plus soucieuses de la sécurité sanitaire telles que par exemple les bordées afin que seulement 50% de l'effectif soit présent en même temps. L'UNSA Défense a traité les sujets au cas par cas dès lors qu'elle en était informée.

Deux mois passant finalement très vite, même confinés, les mêmes difficultés semblaient voir le jour lors de l'élaboration des plans de reprise progressif d'activité (PRPA) tant dans la forme avec la présentation en CTR que sur le fond par un non-respect patent du cadre pourtant clair fixé par la ministre pour cette reprise d'activité. A savoir :

- Protéger la santé du personnel et de sa famille ;
- Eviter la propagation du virus sur le territoire en appliquant les mesures prescrites au niveau national ;

Tout en remontant en puissance dans les activités du ministère afin de résorber peu à peu le retard pris.

Les mentalités ont dû s'adapter. Et oui, un agent en télétravail peut rendre le même travail qu'en présentiel si la confiance existe. Et oui, les réunions peuvent se faire en visio-conférence... Après avoir entendu les propos de la ministre des Armées et la secrétaire générale pour l'administration sur ce sujet, l'UNSA Défense a bon espoir que les mentalités des managers puissent évoluer. Pour elle, il ne faut rien laisser perdre des évolutions conduites rapidement sous la pression du coronavirus. Il faut en corriger les méfaits et apporter tous les outils nécessaires.

L'UNSA Défense vous invite à contribuer à la réflexion de l'UNSA « après la crise, un monde à repenser ». Suivez le lien : <https://enquete.unsa.info/>

« Tout le monde  
a droit à l'UNSA »

Le secrétaire général, Laurent DUTILLEUL



**« Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication ».**

## **UN PEU D'HISTOIRE**

En France, le télétravail s'est développé dans le courant des années 1990. Il a d'abord été formalisé, dans le secteur privé, par l'accord national interprofessionnel signé par les partenaires sociaux le 19 juillet 2005.

Pour la fonction publique, le cadre législatif résulte de l'article 133 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012. Le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 en définit les conditions et modalités de mise en œuvre.

## **GRANDS PRINCIPES**

Le télétravail repose sur le volontariat, ce qui signifie que cette modalité d'organisation du travail est demandée par l'agent et ne peut pas lui être imposée par son employeur.

L'autorisation est valable pour un an maximum, renouvelable par décision expresse. Cette autorisation est réversible, c'est-à-dire qu'il peut être mis fin au télétravail, à tout moment et par écrit, à l'initiative de l'administration ou de l'agent, moyennant un délai de prévenance.

Afin de préserver l'organisation collective du travail et éviter l'isolement des agents en télétravail, la durée de présence sur site de l'agent en télétravail ne peut pas être inférieure à deux jours par semaine (sauf dérogation pour les agents dont l'état de santé le justifie). Pour un agent à temps complet, le nombre de jours télétravaillés ne peut donc pas être supérieur à trois jours par semaine. L'intérêt du service et les besoins du collectif de travail peuvent justifier que l'autorisation accordée par l'employeur soit inférieure à ce plafond.

Le télétravail respecte le principe d'égalité de traitement : les agents en télétravail et les agents exerçant leurs activités sur site ont les mêmes droits et obligations.

En raison de l'actualité, et en sus du télétravail régulier au titre des dispositions du décret de 2016, évoqué ci-dessus, les agents publics, fonctionnaires ou contractuels, peuvent depuis le décret n° 2020-254 du 5 mai 2020 être autorisés temporairement à télétravailler du fait d'une situation exceptionnelle perturbant le travail en présentiel. Ce décret permet de ne plus de limiter le télétravail à 3 jours par semaine et instaure le principe de jours flottants par semaine, par mois ou par an. Il élargit les lieux où le télétravail est possible en autorisant celui-ci dans un ou plusieurs lieux, le domicile de l'agent, un autre lieu privé, ou tout lieu à usage professionnel. Il introduit aussi la possibilité d'avoir recours au matériel informatique personnel.

## **LE TELETRAVAIL EN CHIFFRES**

En 2015, 17 % de la population active européenne pratiquait le télétravail à domicile et mobile.

En 2018, 61 % des salariés français aspirent à plus de télétravail. En croissance de 700 000 sur un an, ils seraient 5,2 millions salariés concernés par le télétravail.

En 2020, la pandémie Covid 2019 a fait basculer le pays vers le confinement et, en quelques semaines le télétravail est passé de 28 à 40 %.

Au ministère des Armées en 2018, seulement 0,3% pratiquait le télétravail. Entre 2017 et 2018, un bon de 47% a été observé.

Durant la période de mise en œuvre des plans de continuité d'activité (17.03 au 11.05.2020), de nombreux agents civils ont pu bénéficier de cette organisation du travail. Néanmoins, la situation a été très diverse selon les employeurs, le type d'emploi tenu et le niveau de responsabilité des agents.

Ainsi, au SGA, il y a eu 28% de télétravailleurs dont 36% à la DRHMD. A la DGA, c'est 65% de l'effectif qui a télétravaillé.

Pour le ministère des Armées, ces modalités doivent perdurer au moins jusqu'à la rentrée de septembre sous réserve que la crise sanitaire ne remonte pas en puissance (circulation du virus).





## E NJEUX ET AVENIR

Pour sa part, l'UNSA Défense estime que le télétravail est pour l'agent, la possibilité de mieux concilier sa vie privée et sa vie professionnelle ; de supprimer la fatigue et le stress qui sont induits par les transports ; de faire des économies de carburant ou de frais de transport et d'augmenter ses capacités de concentration, de travailler mieux et plus vite.

De ce fait, un retour à la situation passée où seulement 200 agents télétravaillaient ne saurait être acceptable. Des travaux doivent être menés afin d'identifier les postes qui pourraient être ouverts au télétravail et les outils nécessaires.

Le télétravail rencontre de nombreuses réticences de la part de l'encadrement car il impose de réfléchir à son management et de concevoir de nouvelles méthodes d'animation d'équipes.

Par ailleurs, le télétravail n'exonère pas l'employeur de sa responsabilité en matière de prévention des risques professionnels aussi doit-il veiller à éviter l'isolement social et professionnel du télétravailleur, à la bonne gestion de son temps, et à prendre la bonne mesure des obligations de moyens et obligation de résultat.

L'employeur doit donc mettre en place les outils modernes de travail à distance qui permettent le travail de groupe (réunions en visioconférence, échanges et travail simultané sur des documents, etc.).

**L'UNSA Défense pense depuis longtemps que le télétravail, lorsque l'activité exercée le permet, est un enjeu de société.**

**Le confinement a montré combien l'activité humaine nuit à notre environnement. Le télétravail permet de réduire la pollution inhérente aux déplacements quotidiens domicile/travail qu'ils soient en transport en commun surchargés ou en véhicules personnels dans les embouteillages des grandes métropoles. Il est aussi un outil de rééquilibrage de l'aménagement du territoire.**

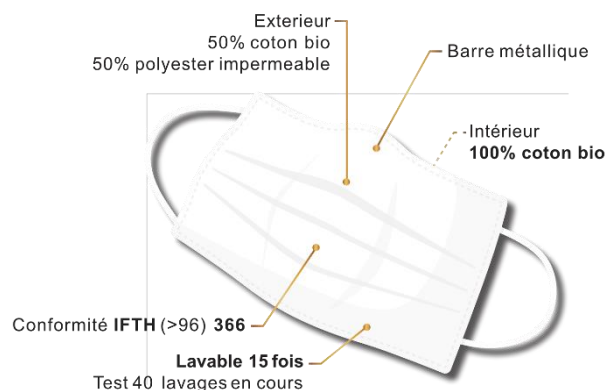
**Enfin, l'UNSA Défense demandera à la sortie de cette crise que des évaluations qualitatives et quantitatives soient conduites afin de faire évoluer le recours au télétravail. En effet, le télétravail ne doit plus être considéré comme le couteau suisse de la flexibilité ou comme un pis-aller en période de pandémie**

## Des masques pour nos adhérents

Votre établissement, votre service, ou bien encore votre mairie vous a certainement doté d'une poignée de masques à durée de vie limitée. L'UNSA Défense, qui est un syndicat de solutions, s'inscrit dans la durée et intervenue pour la deuxième vague de vos besoins en vous offrant un kit composé d'un masque alternatif réutilisable (lavable 15 fois à la main à 60°C) et son sac de transport, lavable également, que vous pourrez utiliser lors de vos trajets domicile-travail, par exemple. Un mode d'emploi vous explique comment en faire le meilleur usage possible. Un flacon de 30 ml de gel hydroalcoolique devrait également vous être distribué prochainement.

Ces masques sont de très bonne qualité.

Non seulement les masques sont déjà homologués au niveau Européen, mais obtiendra très certainement une homologation française établie par la DGA pour 40 lavages ! De plus, ils respectent la peau et l'environnement (coton bio à l'intérieur), forment une réelle barrière (coton et polyester imperméable), filtrent au-delà de la norme >96 (puisque'elle est de 366), s'ajustent à la forme du nez et le tissu utilisé permet de marquer facilement les plis ! C'est donc un masque de qualité que vous a offert l'UNSA Défense.



## « Depuis mardi 17 mars 2020, midi, les Français étaient confinés à leur domicile. »

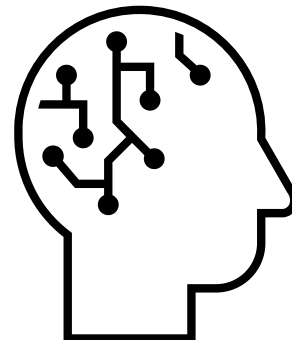
Durant les 2 mois qu'a duré cette période inédite, surprenante, les médias, les experts se sont penchés sur les réactions de chacun à cette privation de liberté d'aller et venir, de devoir être 24H/24H en tête à tête avec soi-même ou de devoir vivre sans issue de secours possible avec ses proches... parfois pas si proches. Ainsi, il a été noté une recrudescence des violences faites aux enfants, aux femmes.

Quels peuvent être les symptômes psychologiques les plus fréquents, du confinement ? Le stress post-traumatique, la dépression, la colère, la peur, les violences, les insomnies, l'abus d'alcool ou de médicaments, la peur de se faire soigner, l'irritabilité, la confusion sont des symptômes récurrents dans ce genre de situations.

L'équipe de Samantha Brooks, du King's College, à Londres, a analysé 24 études scientifiques, réalisées dans 11 pays depuis 2003, à la suite des épidémies de SRAS, MERS, grippe H1N1 et Ebola, pour identifier les conséquences psychologiques des quarantaines. Le service de santé des armées s'est, lui-aussi, préoccupé de l'impact du confinement sur la santé et le bien-être au sein de la communauté militaire (militaires, familles de militaires, retraités). L'enquête s'est clôturée le 10.05.2020 : ses résultats sont attendus avec intérêt.

Le déconfinement risque de développer des phobies sociales comme l'agoraphobie (peur de la foule), l'anthropophobie (la peur des gens) ou la blemmophobie (peur du regard des autres). Le retour au travail est peut-être le moment de discuter avec sa hiérarchie pour continuer le télétravail ou aménager ses horaires.

**Une décompensation induit une rupture brutale avec le réel. En psychiatrie, la décompensation correspond à une logique de construction d'un nouveau monde face à un réel trop angoissant, tétanisant et lourd à porter. C'est pourquoi si le confinement a pu agir comme une structure contenant, le déconfinement représente la phase de tous les dangers.**



Quatre conseils de psychologue :

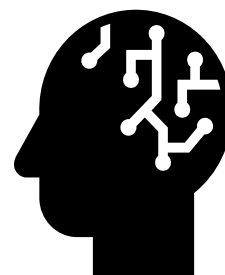
- Prendre le déconfinement comme une opportunité d'introspection,
- Réfléchir à mettre en place des projets,
- Se rassurer. Il est légitime d'avoir peur et d'en parler. Il est alors nécessaire d'adopter les mesures barrières, en vue de se protéger,
- Réinstaller des rituels et des habitudes rassure.

L'urgence est de redonner confiance aux gens, de les aider à retrouver le goût de vivre et d'être ensemble, comme le souligne le docteur généraliste Laurence Peignot, dans un article du Point.

Il y aura certainement une phase de deuil... En effet, la vie reprend mais différemment d'avant.

**De nombreux organismes ou associations ont mis en place des cellules d'assistances psychologiques, rendez-vous sur internet pour trouver celle qui vous conviendrait.**

**Que de questions nous viennent actuellement à l'esprit concernant notre avenir proche ou lointain avec ce virus, questions anxiogènes et solutions peu rassurantes aux vues des informations contradictoires et aux comportements parfois laxistes de certains.**



# Les crises que la France a traversées

**L'humanité vient de vivre une crise sanitaire sans précédent. Aucun pays ne semble épargné par ce mystérieux Coronavirus. Chacun doit s'adapter, se protéger de lui, tout en tentant de poursuivre une vie la plus normale possible. La crise du Coronavirus a déclenché un choc économique violent, la zone euro affronte une récession économique inédite. La France assistera, selon les prévisions des économistes, à la chute de son PIB à hauteur de 10%, à une hausse du chômage de plus de 10%, et à une forte augmentation de la dette publique. Mais ce n'est pas la première fois que la France est confrontée à une crise majeure. Par le passé, elle en a surmonté plusieurs que nous vous proposons de décrypter ci-après.**

## La guerre de 1870

Après sa défaite, la France connaît sa première reconstruction économique. Les désastres et les dettes sont conséquents. De plus, le pays doit verser des indemnités aux Allemands, a perdu l'Alsace-Lorraine, et des départements seront occupés jusqu'en 1874. Les dommages de guerre s'élèvent à près d'1 milliard... Cependant, le pays rebondit : l'Etat lance un emprunt de 2 milliards et les souscriptions abondent, la générosité et la solidarité sont au rendez-vous. A l'époque, l'Etat ne prend pas en compte les particuliers sinistrés de guerre, même s'il consent parfois à verser des enveloppes budgétaires aux départements les plus touchés, et à la ville de Paris. La population se bat pour reconstruire et montrer à l'Allemagne qu'elle est la meilleure.

## La Première Guerre mondiale – 1914/1918

Durant cette guerre les dégâts sont majeurs. En 1916, des comités ministériels, des assurances, des chartes sont mis en place pour aider les sinistrés, et chaque individu peut déclarer ses pertes matérielles. Mais ce n'est pas si simple de rembourser : la France a perdu 10% de sa main d'œuvre, 25% de ses industries, la plupart de ses cultures, ses maisons, ses gares... La planche à billets fera son

apparition avec pour conséquences l'inflation et l'endettement du pays. L'Etat mise sur la souscription publique et l'épargne des français est à nouveau sollicitée. La main d'œuvre étrangère est mise à contribution : prisonniers Allemands, travailleurs Chinois, Polonais et Nord-Africains. L'Etat va mobiliser les entreprises et la transformation libérale voit le jour. Le pays se reconstruit à l'identique en laissant de côté les projets novateurs. Le marrainage et les mécènes américains abondent pour la réédification des symboles français. La France retrouvera son niveau de production de 1914 vers 1928, juste avant la crise de 1929.

## La crise de 1929

Tardivement ressentie en France, la crise de 1929 se traduira par une paralysie progressive, mais tout aussi grave, de l'activité économique. L'économie française sera une des dernières à redémarrer, juste avant la



Seconde Guerre mondiale. Pour lutter contre cette crise, le gouvernement français mise sur le protectionnisme pour limiter les importations, diminue la production agricole et industrielle pour freiner la baisse des prix, protège les petits commerces et opte pour une politique déflationniste pour réduire le déficit budgétaire. Malgré les efforts déployés par l'Etat, l'ensemble de la population française est touché, et chacun voit ses revenus s'effondrer, tandis que le chômage augmente. Le milieu ouvrier est particulièrement impacté.

## La Seconde Guerre mondiale – 1939/1945

La France subit de lourdes pertes : départements touchés par les ravages, immobilier et voirie détruits... Mais la France veut se reconstruire tout en se modernisant. Un programme commun est installé : la charte de l'Atlantique, à l'opposé du libéralisme. La France souhaite également changer de modèle économique, plus tourné vers le social. Malgré les efforts, l'enthousiasme cède au mécontentement car trop de logements manquent pour les français. En 1945, la France s'oriente à nouveau vers le libéralisme. Le franc est dévalué,





aide permettra d'accorder plus de prêts aux entreprises pouvant investir ainsi dans de nouveaux projets, innover, et aussi aux ménages pour qu'ils puissent consommer et relancer le système économique. Si la croissance ne revient qu'en 2015 au niveau européen, la France s'éloigne de cette reprise et ne parviendra pas à rétablir le plein emploi, en raison de la dérive des dépenses de la dette publique, de la hausse des impôts et du choc fiscal (2012).

un impôt de solidarité s'impose aux riches, et l'Etat nationalise certaines entreprises.

Pour bâtir des immeubles, produire des biens de consommation, remettre en état les mines de charbons, il sera demandé aux français de travailler plus. L'Etat fait appel aux Etats-Unis pour emprunter de l'argent et met en place le plan Marshall en 1947.

Il faudra attendre 1954 pour que la France retrouve le niveau économique de 1929...

### **La crise de 2008 ou crise des subprimes**

La croissance mondiale sera fortement impactée et aura une incidence sur les ménages, notamment avec la baisse du pouvoir d'achat. La France subit en 2008 une augmentation de plus de 800 000 chômeurs, accentuant ainsi la pauvreté. Pour limiter les dégâts, l'Etat prête de l'argent aux banques, afin d'éviter leurs faillites, mais la dette publique augmente de manière exponentielle. Cette

### **La COVID-19**

En trois mois, cette pandémie aura réussi à mettre à mal l'économie française et celles de nombreux autres pays. Les entreprises et les infrastructures n'ont subi aucun dommage, toutefois la situation économique peut s'apparenter à celle de 1945 : l'endettement est de taille, les caisses sont vides, les petites et moyennes entreprises fragilisées.

**Pour l'UNSA, il va falloir faire preuve de grande souplesse et d'adaptation. Il faut prévoir simultanément un plan de reprise, un plan de relance, un plan de reconversion et un plan de formation.**

**Il est nécessaire de revoir la structuration des salaires et leur revalorisation, notamment pour les personnes qui se sont retrouvées en première ligne durant la pandémie. Quant aux entreprises, elles doivent être aidées tant que la situation n'est pas normalisée. L'UNSA plaide pour que les dettes dans les finances publiques nées de la crise, de sa gestion, de la relance économique et des transitions, soient mises hors budget ordinaire. Des éléments d'investissement doivent être injectés dans la reconversion et la transition pour que la dette soit productive d'une croissance efficace et conforme aux ambitions environnementales.**



Un monde à repenser

Moi je dis que

**Transition écologique, technologique et sociale, nouveaux rapports au travail, renforcement de la démocratie, place des partenaires sociaux... Prenez part au débat, l'UNSA vous donne la parole. N'hésitez pas à alimenter le questionnaire mis en ligne de vos expertises, témoignages, propositions...**

<https://enquete.unsa.info>



federation@unsa-defense.org



portail-unsa.intradef.gouv.fr



www.unsa-defense.org



@UnsaDefense



www.facebook.com/UNSADefense



Unsa defense diffusion

